

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
740100.00.000	Mattes de cuivre, cuivre de ciment (precipite de cuivre)	TNE	10	18	2		2
740200.00.000	Cuivre non affiné anodes en cuivre pour affinage électrolytique	TNE	10	18	2		02
740311.00.000	Cathodes et sections de cathodes en cuivre affiné	TNE	10	18	2		02
740312.00.000	Barres à fil (wire-bars) en cuivre affiné	TNE	10	18	2		02
740313.00.000	Billetes en cuivre affiné	TNE	10	18	2		02
740319.00.000	Cuivres affinés	TNE	10	18	2		02
740321.00.000	Alliages de cuivre à base de cuivre-zinc (laiton)	TNE	10	18	2		02
740322.00.000	Alliages de cuivre à base de cuivre-étain (bronze)	TNE	10	18	2		02
740329.00.000	Alliages de cuivre (alliages meres du n. 74.05 exclus)	TNE	10	18	2		02
740400.00.000	Déchets et debris de cuivre	TNE	10	18	2		02
740500.00.000	Alliages meres de cuivre	TNE	10	18	2		02
740610.00.000	Poudres de cuivre à structure non lamellaire	TNE	10	18	2		02
740620.00.000	Poudres de cuivre à structure lamellaire, paillettes de cuivre	TNE	10	18	2		02
740710.00.000	Barres et profils en cuivre affiné	TNE	10	18	2		02
740721.00.000	Barres à base de cuivre-zinc (laiton)	TNE	10	18	2		02
740729.00.000	Barres en autres alliages de cuivre	TNE	10	18	2		02
740811.00.000	Fils en cuivre affiné, section transversale + 6 mm	TNE	10	18	2		02
740819.00.000	Fils en cuivre affiné	TNE	10	18	2		02
740821.00.000	Fils de laiton (cuivre-zinc)	TNE	10	18	2		02
740822.00.000	Fils de cupronickel (cuivre-nickel) ou de maillechort (cuivre-nickel-zinc)	TNE	10	18	2		02
740829.00.000	Fils de cuivre en autres alliages de cuivre	TNE	5	18	2		02
740911.00.000	Toles et bandes enroulees en cuivre affiné, d'une epaisseur excedant 0,15mm	TNE	10	18	2		02
740919.00.000	Toles et bandes en cuivre affiné, d'une epaisseur excedant 0,15 mm	TNE	10	18	2		02
740921.00.000	Toles et bandes enroulees en laiton (cuivre-zinc), epaisseur + de 0,15 mm	TNE	10	18	2		02
740929.00.000	Toles et bandes en laiton (cuivre-zinc), epaisseur + 0,15 mm	TNE	10	18	2		02
740931.00.000	Toles et bandes enroulees en bronze (cuivre-étain), epaisseur + 0,15 mm	TNE	10	18	2		02
740939.00.000	Toles et bandes en bronze (cuivre-étain), epaisseur + 0,15 mm	TNE	10	18	2		02
740940.00.000	Toles et bandes en cupronickel ou maillechort, epaisseur + 0,15 mm	TNE	10	18	2		02
740990.00.000	Toles et bandes en autres alliages de cuivre, epaisseur + 0,15 mm	TNE	10	18	2		02
741011.00.000	Feuilles et bandes en cuivre affiné sans support, epaisseur 0,15 mm et -	TNE	10	18	2		02
741012.00.000	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre sans support, 0,15 mm et -	TNE	10	18	2		02

Section 15 - Métaux communs et ouvrages en ces métaux

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
741021.00.000	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné sur support, ep. 0,15 mm et -	TNE	10	18	2		02
741022.00.000	Feuilles, bandes minces en alliages de cuivre sur support, ep.0,15 mm et -	TNE	10	18	2		02
741110.00.000	Tubes et tuyaux en cuivre affiné	TNE	10	18	2		02
741121.00.000	Tubes et tuyaux en laiton (cuivre-zinc)	TNE	10	18	2		02
741122.00.000	Tubes et tuyaux en cupronickel ou maillechort	TNE	10	18	2		02
741129.00.000	Tubes et tuyaux en autres alliages de cuivre	TNE	10	18	2		02
741210.00.000	Accessoires de tuyauterie en cuivre affiné	TNE	10	18	2		02
741220.00.000	Accessoires de tuyauterie en alliages de cuivre	PCE	10	18	2		02
741300.00.000	Torons, cables, tresses et similaire en cuivre non isolés pour l'électricité	PCE	10	18	2		02
741510.00.000	Clous, punaises, crampons appointés et articles similaires en cuivre	CRT	30	18	2		02
741521.00.000	Rondelles non filetées y.c. rondelles ressorts en cuivre	CRT	30	18	2		02
741529.00.000	Articles non filetés en cuivre exclus 741510 - 21	CRT	30	18	2		02
741533.00.000	Vis, boulons et ..crous	CRT	10	18	2		
741539.00.000	Autres	CRT	10	18	2		2
741810.00.000	Articles de ménage et leurs parties, éponges, torchons, gants et art simil, en cuivre	NMB	10	18	2		2
741820.00.000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties en cuivre	NMB	30	18	2		02
741910.00.000	Chaines, chaînettes et leurs parties en cuivre	NMB	30	18	2		02
741991.00.000	Ouvrages en cuivre coules, moules, estampes ou forges, ..mais n.a.t.	NMB	30	18	2		02
741999.10.000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues en cuivre d'une contenance > 300 l	NMB	10	18	2		02
741999.90.000	Réservoirs, foudres cuves et récipients analogues en cuivre, contenance <= 300 l	NMB	30	18	2		02

Chapitre 75 - Nickel et ouvrages en nickel

1) Dans ce chapitre, on entend par :

a) Barres

Les produits laminés, filés, étirés ou forgés, non enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « *cercles aplatis* » et les « *rectangles modifiés* », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « *rectangulaire modifiée* ») dépasse le dixième de la largeur. On considère également comme tels les produits de mêmes formes et dimensions, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvrison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvrison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

b) Profilés

Les produits laminés, filés, étirés, forgés ou obtenus par formage ou pliage, enroulés ou non, d'une section transversale constante sur toute leur longueur, qui ne correspondent pas à l'une quelconque des définitions des barres, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes ou tuyaux. On considère également comme tels les produits de mêmes formes, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvrison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvrison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

c) Fils

Les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « *cercles aplatis* » et les « *rectangles modifiés* », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « *rectangulaire modifiée* ») excède le dixième de la largeur.

d) Tôles, bandes et feuilles

Les produits plats (autres que les produits sous forme brute du n°75.02), enroulés ou non, de section transversale pleine rectangulaire même avec angles arrondis (y

compris les « *rectangles modifiés* » dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles) à épaisseur constante, présentés :

- sous forme carrée ou rectangulaire, dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur,
- sous forme autre que carrée ou rectangulaire, de n'importe quelle dimension, pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Restent notamment comprises dans le n°75.06 les tôles, bandes et feuilles présentant des motifs (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes par exemple) ainsi que celles perforées, ondulées, polies ou revêtues, pourvu que ces ouvrages n'aient pas pour effet de conférer aux produits de l'espèce le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

e) Tubes et tuyaux

Les produits creux, enroulés ou non, dont la section transversale, qui est constante sur toute leur longueur et ne présente qu'un seul creux fermé, est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier, et dont les parois ont une épaisseur constante. On considère également comme tubes et tuyaux les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire équilatérale ou polygonale convexe régulière, qui peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur, pour autant que les sections transversales intérieure et extérieure aient la même forme, la même disposition et le même centre. Les tubes et tuyaux ayant les sections transversales citées ci-dessus peuvent être polis, revêtus, cintrés, filetés, taraudés, percés, rétreints, évasés, coniques ou munis de brides, de collerettes ou de bagues.

Notes de sous-positions

1) Dans ce chapitre, on entend par :

a) Nickel non allié

Le métal contenant, au total, au moins 99 % en poids de nickel et de cobalt, pour autant que :

- 1° la teneur en cobalt n'excède pas 1,5 % en poids, et
- 2° la teneur en tout autre élément n'excède pas les limites qui figurent dans le tableau ci-après :
 - Fe, Fer : 0,5
 - O, Oxygène : 0,4
 - Autres éléments : chacun 0,3

b) Alliages de nickel

Les matières métalliques où le nickel prédomine en poids sur chacun des autres éléments pour autant que :

- 1° la teneur en cobalt excède 1,5 % en poids,

- 2° la teneur en poids d'au moins un des autres éléments excède la limite qui figure dans le tableau ci-dessus, ou
- 3° la teneur totale en poids d'éléments autres que le nickel et le cobalt excède 1 %.

2) Nonobstant les dispositions de la Note 1 c) du présent chapitre, pour l'interprétation du n°7508.10, on admet uniquement comme fils les produits enroulés ou non, dont la coupe transversale de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
750110.00.000	Mattes de nickel	TNE	10	18	2		02
750120.00.000	sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermediaires..	TNE	10	18	2		02
750210.00.000	Nickel non allié, sous forme brute	TNE	10	18	2		02
750220.00.000	Alliages de nickel, sous forme brute	TNE	10	18	2		02
750300.00.000	Déchets et debris de nickel	TNE	10	18	2		02
750400.00.000	Poudre et paillettes de nickel	TNE	10	18	2		02
750511.00.000	Barres, en nickel non allié	TNE	10	18	2		02
750512.00.000	Barres en alliages de nickel	TNE	10	18	2		02
750521.00.000	Fils, en nickel non allié	TNE	10	18	2		02
750522.00.000	Fils, en alliages de nickel	TNE	10	18	2		02
750610.00.000	Toles, bandes et feuilles, en nickel non allié	TNE	10	18	2		02
750620.00.000	Toles, bandes et feuilles, en alliages de nickel	TNE	10	18	2		02
750711.00.000	Tubes et tuyaux, en nickel non allié	TNE	10	18	2		02
750712.00.000	Tubes et tuyaux, en alliages de nickel	TNE	10	18	2		02
750720.00.000	Accessoires de tuyauterie, en nickel	TNE	10	18	2		02
750810.00.000	Toiles metalliques et grillages en fil de nickel	TNE	10	18	2		02
750890.00.000	Autres	TNE	10	18	2		2